

## ASSEMBLEE GENERALE DU 10 OCTOBRE 2013 COMPTE-RENDU

### Etai<sup>ent</sup> présents :

Artenay M. Gudin Pascal	Bazoches les Hautes M. Peigné Marcel	Bazoches les Hautes M. Rabier Jean	Bougy lez Neuville M. Bordes Jean-Louis
Bougy lez Neuville M. Paty Gérard	Boulay les Barres M. Lanson Christian	Boulay les Barres M. Piedallu Maurice	Bricy M. Aubert Dominique
Bucy le Roi Mme Guérin Sandrine	Bucy le Roi M. Souchet Jean-François	Chevilly M. Jolliet Hubert	Chevilly M. Texier Bernard
Coinces M. Della Monica	Coinces M. Hurault Jean Claude	Cormainville M. Marcault Guy	Courbehaye M. Seugé Jean Pierre
Courbehaye M. Crosnier Gilbert	Dambron Mme Denizet Maryvonne	Fontenay sur Conie M. Hubert Michel	Fontenay sur Conie M. Moye Jean
Gemigny M. Terrasson Christian	Gidy M. Lopes Jean-Michel	Gidy M. Picard Jean-Claude	Huêtre M. Domicent Claude
Lion en Beauce M. Dupré Fabrice	Lumeau M. Bracquemond Jean	Neuville aux Bois M. Richard Jean-Louis	Neuville aux Bois M. Dubois Michel
Orgères en Beauce Mme Gouillard Annick	Orgères en Beauce M. Legourd Frédéric	Patay M. Lafage Claude	Ruan M. Dreux Pierre
Saint Lyé la Forêt M. Triffault Jean-Paul	St Péravy La Colombe M. Barrault Yves	St Péravy La Colombe M. Pelé Denis	Santilly M. Scuri Marcel
Sougy M. Mérillon	Terminiers M. Perdereau Denis	Terminiers M. Campagne Daniel	Tournois M. Huchet G.
Tournois M. Debrée B.	Trinay M. Lejard Jean-Luc	Villamblain M. Ruyffelaere David	Villereau M. Marcoult Bernard
Villereau M. Porthault Bernard			

### Absents excusés : Les délégués de Poupry

Votes : 45 voix

L'an deux mil treize, le 10 octobre à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h 30.

### 1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte-rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

### 2. DECISION MODIFICATIVE N°1

Une somme étant inscrite au Budget Primitif 2013, il n'est pas nécessaire de voter une décision modificative pour ouvrir les crédits correspondant, aux admissions en non-valeur.

### 3. TEOM : EXONERATION

Pour mémoire, le SIRTOMRA peut exonérer de TEOM les entreprises qui prennent en charge la collecte et le traitement de leurs déchets d'activité.

Le Président rappelle que le SIRTOMRA demande, une preuve de collecte et traitement des déchets d'activités de l'entreprise et une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'utilise pas les services du SIRTOMRA.

La délibération d'exonération doit être prise avant le 15 octobre précédant l'année d'exonération et est valable un an.

L'assemblée prend connaissance des dossiers suivants :

Artenay :

- Transports Delcroix - ZI - 45410 Artenay
- La SARL Virage pour le site ND Logistics ZAC du Moulin à Artenay (terrains cadastrés YA 63)
- SCI Autroche pour le site ND Logistics ZAC du Moulin à Artenay (terrains cadastrés YA 65 et YA 66)
- Déchetterie - Route de Neuville à Artenay.

Cercottes :

- SCI DU 9 RN 20 - 9 route Nationale 20 - 45520 Cercottes.
- SCI PAF - 320 rue Passe Debout - 45770 Saran pour les locaux de Derichebourg - 1164 rue de la Chaise à Cercottes.

Chevilly :

- Archivage Concept 6 rue des Guettes ZAC des Varennes 45140 INGRE pour Mr MARY Frédéric sise 7 & 9 rue du Château d'Eau 45520 Chevilly

Coinces :

- SARL LEGRAND - RD 836 Lignerolles - 45310 COINCES

Lion en Beauce :

- SARL La Belle de Lion 10 Grande Rue 45410 Lion en Beauce pour un frigo à pommes de terre « Le Château » à Lion en Beauce.

Neuille aux Bois :

- La Foncière Chabrières 11 allée des Mousquetaires 91078 BONDOUFLE pour SA MURLAUR 63 route de Saint Germain à Neuville aux Bois Bistrot du Marché et Intermarché
- SCI de Neuville (Bois de Coulvieux - Bucy Saint Lyphard) pour Burban Palettes Recyclage 16 impasse de la Cassinière à Neuville aux Bois.
- SAS Deshayes pour Super U - 23 rue de Montfort à Neuville aux Bois
- FM Logistic Corporate - Rue de l'Europe- 57372 Phalsbourg Cedex pour FM Logistic rue du Point du Jour à Neuville aux Bois,
- SCI de Neuville 5 rue de la Chaubardière pour NORMACADRE SAS 5 rue de la Chaubardière 45170 Neuville aux Bois
- NORMACADRE SAS 5 rue de la Chaubardière 45170 Neuville aux Bois
- Déchetterie - Route de Montigny - Neuville aux Bois
- SARL Thierry PERCHE - 3 rue des Selliers 45170 Neuville aux Bois
- KLEBER MALECOT SAS 26 Avenue de Verdun BP 21 à Neuville aux Bois

Orgères en Beauce :

- Déchetterie - Zone d'activité - Orgères en Beauce

Patay :

- Déchetterie - Route de Guillonville - Patay

Sougy :

- Ancien quai de transfert du SIRTOMRA - Lieu-Dit le trou aux lièvres Route de Patay - Sougy

**L'assemblée, vus les dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI et les critères d'exonération et après en avoir délibérée, à l'unanimité (45 voix)**

- Exonère les entreprises et sites ci-dessus de la TEOM pour l'année 2014
- Rappelle que seules les entreprises sont exonérées et précise que les logements liés à ces entreprises ne peuvent pas être exonérés,
- Rappelle que cette délibération est annuelle et qu'une nouvelle demande avec pièces justificatives doit être présentée spontanément par l'entreprise avant le 1<sup>er</sup> octobre pour l'année suivante (dernier délai légal de délibération : 15 octobre)

#### 4. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :

Le Président rappelle, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et un certain nombre de décrets et de circulaires, notamment celle du 25 mai 2012, LES COLLECTIVITES peuvent désormais contribuer à la complémentaire santé et à la prévoyance de leurs agents. (Sachant que l'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents et les retraités)

Les textes prévoient que les employeurs territoriaux ont le choix entre deux solutions :

- La Labellisation : c'est-à-dire ; aider les agents qui auront souscrit à un contrat ou adhéré à une mutuelle dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national et qui seront labellisés
- La convention de participation : l'offre de l'opérateur sélectionné par le CDG45 sera proposée à l'adhésion individuelle et facultative des agents de la collectivité.

##### Rappel :

Le Conseil Syndical, dans son assemblée du 12 octobre 2012 avait décidé de se joindre au principe de procédure de convention de participation au titre du risque santé et prévoyance mise en place par le centre de gestion.

D'autre part, une délibération de 3 juillet 2013 chargeait le bureau du Syndicat d'arrêter les modalités techniques et financières de participation.

- Début septembre nous avons eu connaissance des offres des opérateurs (santé et prévoyance) sélectionnées par le CDG45.

Or, il s'avère que l'offre complémentaire santé ne présente aucun avantage par rapport aux mutuelles déjà souscrites par les agents du SIRTOMRA.

Il faut savoir que la collectivité peut choisir une procédure différente par risque, par exemple, la labellisation pour le risque santé et la convention de participation pour le risque prévoyance.

C'est ce type de procédure qu'il vous est proposé d'adopter ce jour en précisant la hauteur de la participation pour chaque risque.

##### Pour le risque santé :

La participation financière pourrait être entre 1 et 10 € mensuel par agent pour les contrats labellisés.

L'agent conserve le libre choix de son organisme de protection sociale complémentaire.

Elle est accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et du droit privé en activités (contractuels disposant d'un contrat de plus de 2 mois)

**L'assemblée, après en avoir délibérée, adopte pour une participation financière de 10€/mois et /agent.**

##### Pour le risque prévoyance :

C'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès.

Le Président propose d'opter pour le contrat proposé par le CDG avec le niveau 1 = maintien de salaire avec le régime indemnitaire.

Rappel : Niveau 2 maintien de salaire + invalidité

Niveau 3 maintien de salaire + invalidité + la retraite

(Sachant que les agents peuvent à titre personnel opter pour un niveau supérieur)

La participation financière serait de 5€ mensuel par agent, sachant que le montant ne peut excéder le montant de la cotisation due hors aide.

L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte pour une participation financière de 5€/mois et /agent.

L'assemblée, après en avoir délibéré à l'unanimité (45 voix),

Autorise le président à signer tout acte découlant de ces décisions.

- Prendre acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais du CDG45 annuel de 20€ (- de 5 agents) (risque de prévoyance niveau 1)
- Décider de mettre en place ces dispositions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

## 5. AFFAIRES DIVERSES :

Marion LE RAY, ambassadrice de tri, présente ses actions menées depuis son arrivée au SIRTOMRA. Un constat est fait sur les erreurs courantes trouvées dans les bacs sélectifs tels que des barquettes en plastique, des films plastiques, du polystyrène, etc....

### 5.1 Actions de communication et de sensibilisation

#### a) **Manifestation :**

##### Neuville aux bois :

- Tournois de basket de l'amicale de Neuville : 1<sup>er</sup> et 2 juin et le 8 et 9 juin 2013 : trois cent quarante-trois visiteurs sur le stand
- Jeux en fêtes : 31 août 2013 : 40 visiteurs sur le stand
- Journée de rencontre des locataires de LogemLoiret : 18 septembre 2013 : 30 visiteurs sur le stand

##### Courbehaye :

- Brocante du 16 juin 2013 : 47 visiteurs sur le stand

#### b) **Prêt du Totem**

##### Chevilly :

- Virades de l'espoir le 28-29 septembre 2013

##### Neuville aux bois :

- Tournois sportifs de l'Amicale de Neuville : les trois premières semaines de juin
- Jeux en fêtes : le week-end du 31 août et 1<sup>er</sup> septembre

##### Courbehaye :

- Brocante du 16 juin 2013

#### c) **Visite de Bégéval**

- Lundi 17 juin : 12 personnes de St Lyé la Forêt du Club des Aînés
- Jeudi 26 septembre : 37 personnes du Club Bel Automne de Boulay les Barres
- Lundi 29 avril : 25 personnes de Santilly de l'association temps libre

#### d) **Actions de communications et d'animations prévues pour la fin de l'année 2013**

##### Artenay :

- Sensibilisation des élèves de l'école Primaire au tri des déchets
- Opération nettoignons la nature avec les collégiens
- Visite de Bégéval avec les collégiens

- Sensibilisation au tri des déchets du personnel et des résidents de l'Armée du Salut
- Sensibilisation en porte à porte des locataires de LogemLoiret, rue du 8 mai 1945 et 13 rue de Paris

#### Patay :

- Animation sur le tri des déchets à l'accueil périscolaire
- Sensibilisation au tri des déchets de la classe de Grande Section de Maternelle / CP de l'école Jeanne d'Arc

#### Orgères en Beauce :

- Visite de Bégéval avec les 4 classes de CM2 de l'école primaire

#### Neuville aux Bois :

- Sensibilisation au tri des déchets en porte à porte des locataires de LogemLoiret à la cité du Moulin

#### Chevilly :

- Sensibilisation en porte à porte des locataires de Val Logis, rue des Marronniers

### 5.2 Parc de colonnes à verre

A l'issue de la réunion du 18 juillet dernier, il a été décidé de retenir des conteneurs à verres en acier.

Premier intérêt : changement de matériau, du plastique on passe à de l'acier

Deuxième intérêt : un support visuel de communication que nous pouvons créer.

Deux modèles ont été proposés :

1<sup>er</sup> choix : Champ de coquelicots et de l'information

2<sup>ème</sup> choix : un visuel de communication accompagné d'un jeu de mot « le point verre » qui rentre tout à fait dans l'objectif demandé.

Rappel : une plateforme en béton est à favoriser pour le nettoyage autour du conteneur à verres.

**L'assemblée adopte l'idée du conteneur à verre « Le Point Verre »**

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h.